

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**14 JANVIER 2019  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 14 janvier 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

25. *Acte de vente – Greenfield Global Inc.  
Autorisation de signature*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2019-001**

**Approbation procès-verbal  
Séance générale 3 décembre 2018**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 décembre 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2019-002**

**Approbation procès-verbal  
Séance spéciale budget 10 décembre 2018**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale budget tenue le 10 décembre 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2019-003      Approbation procès-verbal  
Séance spéciale autres 10 décembre 2018**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale autres tenue le 10 décembre 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2019-004      Procès-verbal de correction – Résolution 2018-509  
Séance générale du 4 décembre 2018**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2018-509.

ADOPTÉE.

**2019-005      Approbation des comptes – Décembre 2018**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de décembre 2018 :

<b>Fonds d'administration :</b>	4 204 809.21 \$
(Chèques numéros 31085 à 31700, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques)	

<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b>	2 701 556.93 \$
(Chèques et dépôts directs numéros 2924 à 2959 et paiements directs)	

*Certificat du trésorier numéro 3161.*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2019-01 Règlement 895 décrétant divers travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 895 décrétant divers travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2019-006 Dépôt – Projet de règlement 631-40 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes accepte le dépôt du projet de règlement 631-40 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2019-007 Adoption – Règlement 806-2 modifiant le règlement 806 concernant l'établissement d'un programme de revitalisation du secteur central de Varennes afin d'en prolonger la durée**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 806-2 modifiant le règlement 806 concernant l'établissement d'un programme de revitalisation du secteur central de Varennes afin d'en prolonger la durée.

ADOPTÉE.

**2019-008 Adoption – Règlement 886 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 886 décrétant  
l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville et décrétant à cette fin une  
dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2019-009 Adoption – Règlement 890 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2019**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie  
du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 890 prohibant  
l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours  
de l'année 2019.

ADOPTÉE.

**2019-010 Adoption – Règlement 891 concernant le Centre de la Petite enfance (CPE) « Les Ateliers de la Maison Bleue »**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie  
du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 891 concernant  
le Centre de la Petite enfance (CPE) « Les Ateliers de la Maison Bleue ».

ADOPTÉE.

**2019-011 Adoption – Règlement 892 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie  
du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie  
Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 892 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2019.

ADOPTÉE.

**2019-012 Adoption – Règlement 893 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 105 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 893 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 105 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2019-013 Adoption – Règlement 894 décrétant des travaux de reconstruction partielle avec gainage des rues Le Brodeur et du Parc et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 715 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 894 décrétant des travaux de reconstruction partielle avec gainage des rues Le Brodeur et du Parc et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 715 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2019-014 Adoption premier projet - PPCMOI 2018-125 Permettre l'installation d'enseignes attenantes 3411, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre l'installation d'enseignes attenantes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-12-110 du 5 décembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2018-125 concernant l'installation d'enseignes attenantes sises au 3411, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concepts de la compagnie Air Liquide, déposés à la Ville de Varennes le 4 décembre 2018.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- Permettre l'utilisation de la peinture comme matériaux de conception d'une enseigne alors que le règlement prohibe ce type de matériaux (article 353);
- Permettre la présence de deux enseignes sur un bâtiment accessoire alors que le règlement prescrit un maximum d'une enseigne par bâtiment accessoire (article 362);
- Permettre la présence d'enseignes sur des équipements accessoires permanents (réservoirs) alors que le règlement prohibe l'installation d'enseignes sur ce type d'équipement (article 362);
- Permettre qu'une enseigne murale apposée sur un bâtiment accessoire ait une superficie de 15.5 mètres carrés alors que le règlement limite la superficie maximale d'une enseigne à 3 mètres carrés (article 362).

Le tout conformément aux plans cités et uniquement conformément à ceux-ci.

Adoption par résolution d'un premier projet : 14-01-2019  
Assemblée publique de consultation : 04-02-2019  
Adoption finale par le Conseil municipal : 04-02-2019  
Certificat de conformité MRC Marguerite-D'Youville :  
Avis public d'entrée en vigueur du PPCMOI :

ADOPTÉE.

**2019-015**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-093**  
**Rénovation du bâtiment principal et construction du balcon en cour**  
**arrière**  
**18, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-12-111 du 5 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-093 afin de permettre les travaux de rénovation du bâtiment principal et la construction du balcon en cour arrière sis au 18, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté au plan concept déposé par le requérant, dossier « élévation arrière proposée », en date du 11 novembre 2018.

Le bâtiment est sis au 18, rue Sainte-Anne sur le lot 44 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-016      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-057  
Installation d'enseignes détachée et murale  
2276, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-12-113 du 5 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-057 afin de permettre l'installation d'enseignes détachée et murale sises au 2276, route Marie Victorin, le tout, tel que présenté au plan concept déposé par le Groupe Mediagraph, dossier # 23444, en date du 19 novembre 2018.

Le bâtiment est sis au 2276, route Marie-Victorin sur le lot 74-74 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-612.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2019-017      Transport de l'eau potable pour 2019 avec option de reconduction pour 2020**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le transport de l'eau potable pour 2019 (avec option de reconduction pour 2020);

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 12 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTOYER le contrat à 9283 3540 Québec Inc. (Transport O-Claire), pour le transport de l'eau potable pour l'année 2019, pour un montant de 35 918.19 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3159.

ADOPTÉE.

**2019-018      Gestion des programmes de camps de jours de la Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la gestion des programmes de camps de jours de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la secrétaire du comité d'analyse en date du 20 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la gestion des programmes de camps de jour de la Ville de Varennes à Gestion Vincent et Limoges Inc. pour un montant total de 174 033.41 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration et conditionnelle à un transfert budgétaire.

Certificat du trésorier numéro 3162.

ADOPTÉE.

**2019-019      Reliure de documents – 2019**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque en date du 7 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le mandat de services pour la reliure de documents à Reliure Travaction (1991) inc. pour un montant de 46 858.64 \$ taxes incluses.

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le contrat de services à intervenir entre la Reliure Travaction (1991) inc. et la Ville de Varennes; tel contrat est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3157.

ADOPTÉE.

**2019-020      Logiciels bibliothèque**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 10 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la dépense au montant de 22 490.97 \$ plus taxes pour la maintenance et le soutien technique des logiciels à la bibliothèque à la compagnie Mondo PC.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3163.

ADOPTÉE.

**2019-021      Acquisition – Bancs intelligents Monna City**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour l'acquisition de quatre (4) bancs Monna auprès du fournisseur Orangerine/The Wallrus pour un montant de 40 572.38 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par une affectation au surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3164.

ADOPTÉE.

**2019-022      Acquisition – Trottinettes électriques GEEBEE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour l'acquisition de dix (10) trottinettes électriques GEEBEE à la compagnie Concept GEEBEE Inc. pour un montant de 38 156.70 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par une affectation du surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3165.

ADOPTÉE.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **2019-023      Quittance – MNP Capital Inc. Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la quittance par la Ville de Varennes; telle quittance est annexée à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

### **2019-024      Construction du nouveau Skate Plaza Autorisation de dépenses au fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise une enveloppe budgétaire maximale de 430 000 \$ pour la construction du nouveau Skate Plaza, les frais de laboratoire et les autres frais.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3158.

ADOPTÉE.

### **2019-025      Versement de l'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial 211, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 5 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents  
D'AUTORISER le versement de l'aide financière au montant de 2 651.36 \$ au propriétaire du 211, rue Sainte-Anne.

Cette dépense est affectée au Fonds patrimonial.

Certificat du trésorier numéro 3154.

ADOPTÉE.

**2019-026 Communauté métropolitaine de Montréal  
Quote-part provisoire 2019**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le trésorier à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 531 713 \$ pour la quote-part provisoire 2019 de la Ville de Varennes, à raison de deux (2) versements de 50 %, soit le 15 mars 2019 et le 15 juillet 2019.

Certificat du trésorier numéro 3155.

ADOPTÉE.

**2019-027 Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)  
Quote-part 2019**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2019 pour le montant de 1 626 057 \$ en 12 versements mensuels égaux à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Certificat du trésorier numéro 3156.

ADOPTÉE.

**2019-028 Fixation du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes 2019 et sur les comptes passés dus**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 481 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit indiqué, à compter du 1er janvier 2019, sur tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif, qu'un taux d'intérêt de 7 % l'an plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) sera payable à compter de leurs échéances respectives;

QUE le principal de tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif durant les années précédentes et pour tout autre compte à recevoir dû et non payé à l'échéance porte intérêt au taux de 7 % l'an, plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE.

**2019-029**

**Regroupement d'achat en commun**

**Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Varennes souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

AUTORISE le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE.

**2019-030**

**Adjudication contrats d'assurances de dommages**

**Terme 2018-2019**

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc., dans un rapport intitulé « Rapport d'analyse – Conditions de renouvellement assurances de dommages terme 2018-2019 », présenté aux représentants du Regroupement Varennes Sainte-Julie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 1<sup>er</sup> décembre 2019 aux différents assureurs suivants, via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

<b>Assurances</b>	<b>Assureurs</b>	<b>Courtiers</b>
Biens	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Bris des équipements	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Délits	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Responsabilité civile (primaire, complémentaire et excédentaire) et responsabilité municipale	Lloyd's	BFL Canada & Associés
Automobile	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Frais de justice	Lloyd's	BFL Canada & Associés

De retenir l'offre de reconduction de la firme BFL Canada pour une prime de 84 249.37 \$, incluant la taxe, au nom de la Ville de Varennes, pour le terme 2018 2019;

De verser la somme de 28 473 \$, constituant la quote-part de la Ville, au fonds de garantie collectif en responsabilité civile primaire pour le terme 2018 2019 ainsi que la somme de 14 925 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie collectif en assurance des biens pour le même terme;

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE.

#### **2019-031 Transferts budgétaires 2018**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 1 115 933 \$ pour 2018 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 9 janvier 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long réité.

ADOPTÉE.

#### **2019-032 Adoption et mise à jour – Politique d'embauche du personnel étudiant**

CONSIDÉRANT des modifications nécessaires à apporter à la « Politique d'embauche du personnel étudiant ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la Politique d'embauche du personnel étudiant telle qu'annexée à la présente comme si au long récitée.

ADOPTÉE.

**2019-033**

**Mouvement du personnel**

**Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP 2019-01 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 9 janvier 2019.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Installation de bancs intelligents sur le territoire municipal
- Érosion des berges du fleuve
- Dépôt d'une pétition demandant une prise d'action par le gouvernement fédéral pour contrer l'érosion des berges du fleuve (dépôt numéro 1)
- Camionnage de transit présent sur la montée de Picardie
- Acquisition de résidences au coin de la montée et du chemin de la Baronnie et objectifs de la municipalité
- Mesures de mitigation pour le transport lourd
- Demande d'inclusion aux mesures de mitigation
- Mesures de mitigation passé le long de la montée de la Picardie
- Bruits causés par le camionnage sur la montée de la Baronnie
- Demande d'opération policière au coin de la montée et du chemin de la Baronnie (camions ne faisant pas leurs arrêts, excès de vitesse, dépassements illégaux)
- Vitesse des embarcations responsables de l'érosion des berges
- Futur centre multifonctionnel
- État d'avancement de la construction du nouveau RONA
- Bravo aux employés pour la qualité du déneigement
- Demande d'intervention en matière de déglacage
- Niveau de bruit considéré dans les mesures de mitigation
- Acquisition d'immeubles dans le centre-ville
- Localisation des terrains de la famille Élie
- Nombre d'incendies de résidences dans les 5 dernières années
- Programme d'acquisition d'immeubles au centre-ville
- Nombreux véhicules de Praxair et Air Liquide sur la montée de la Picardie
- Demande d'installation d'un panneau lumineux interdisant la circulation lourde excepté la circulation locale sur la montée Picardie
- Étude de décibels sur la route 132
- Demande de mesures de mitigation à l'intersection des montée et chemin de Baronnie
- Demande d'affichage plus claire interdisant le transport lourd à la sortie de l'autoroute

- Plan de la ville pour les camionneurs ne respectant pas l'interdiction de transport lourd
- Demande d'envisager des mesures de mitigation pour les citoyens de la Baronnie
- Confusion en matière de transport lourd sur les routes provinciales
- Demande d'élargir les mesures de mitigation à tous les citoyens incommodés par le bruit
- Plan d'acquisition des développements du centre-ville
- Coût de la rue de l'Innovation
- Demande de déglacage des bouches d'égout

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 37.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA